

## Termes de référence

**Enquête de couverture distribution de masse de médicaments édition 2020 dans les régions de Saint Louis, Louga, Tambacounda et Kédougou.**

**Recrutement d'une agence**

<b>Pays :</b>	Sénégal
<b>Période de l'étude :</b>	Mars– Mai 2021
<b>Date d'émission :</b>	24/02/2021
<b>Date limite pour les questions :</b>	03/03/2021
<b>Date limite de dépôt pour les offres :</b>	9 Mars 2021 à 18h heure locale
<b>Date de démarrage prévue :</b>	26/03/2021

### I. Description

Sélection d'une agence pour la réalisation d'une enquête de couverture post distribution de masse de médicaments sur les Maladies Tropicales Négligées (MTN) dans les régions de Saint Louis, Louga, Tambacounda et Kédougou

### II. Contexte

Family Health International (FHI 360) est une organisation de développement humain à but non lucratif qui se consacre à l'amélioration durable de la qualité de la vie en proposant des solutions intégrées et locales. FHI 360 soutient le Programme National de Lutte contre les Maladies Tropicales Négligées (PNLMTN) du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) à atteindre son objectif d'élimination et de contrôle des Maladies Tropicales Négligées (MTN).

Avec un financement de The END Fund, FHI 360 a soutenu lors de la Distribution de Masse de Médicament (DMM) intégrée organisée par le PNLMTN en Décembre 2020, 15 Districts Sanitaires (DS) des régions de : Kédougou, Louga, Saint Louis ; Tambacounda. L'enquête de couverture objet de ces TDR sera menée dans 4 de ces districts soit 1 district par région (le choix sera précisé par le programme national de lutte contre les MTNs).

Lors de la DMM, les populations cibles doivent recevoir à la bonne dose les médicaments nécessaires afin que chaque district puisse atteindre les taux de couverture attendu selon la ou les maladies traitées. Pour chaque district sanitaire, le taux de couverture épidémiologique attendu pour la FL est de 65% ; le taux de couverture programmatique attendu pour l'Onchocercose est de 80% ; le taux de couverture épidémiologique attendu pour la Bilharziose (Schistosomiase) est de 75% chez les enfants d'âge scolaire (c.à.d., de 5 à 14 ans). Une enquête de couverture corroborera les résultats de couvertures administratives obtenues et permettra une amélioration des futures DMMs.

FHI 360 lance cet appel à candidature pour sélectionner une agence qui conduira l'enquête de couverture de la DMM dans quatre (4) DSs comme annoncé dans le chapitre précédent. Le programme national de lutte contre les MTNs précisera les 4 districts qui seront enquêtés. Le

guide de l'OMS sera le document de référence pour cette enquête d'évaluation de la couverture. La méthodologie, le protocole d'enquête et le questionnaire seront basés sur les recommandations de l'OMS.

### III. Objectif de l'enquête de couverture

Cette présente enquête va permettre de :

1. Valider les taux de couverture rapportés ;
2. Estimer le taux de couverture par âges et par sexe selon la ou les maladies traitées ;
3. Vérifier les canaux de communication par lesquels les populations reçoivent les informations sur la campagne de DMM ;
4. Collecter des informations sur l'adhésion des populations à prendre les médicaments lors des DMM et leur connaissance sur les MTN.

### IV. Méthodologie

Quatre districts sanitaires seront sélectionnés pour l'enquête. Dans chacune des quatre régions 1 DS sera sélectionné suivant les difficultés notées ou le cas de morbidité détectés, le PNLMTN précisera les 4 districts où l'enquête sera effectuée.

La méthodologie recommandée par l'OMS dans son document intitulé « Enquêtes d'évaluation de couverture pour chimio prévention : Guide de terrain pour la mise en œuvre », ainsi que les outils indiqués, seront utilisées lors de l'élaboration du questionnaire ainsi que la conception, l'exécution, et l'analyse des résultats de l'enquête (voir : [https://www.who.int/neglected\\_diseases/resources/9789241516464/en/](https://www.who.int/neglected_diseases/resources/9789241516464/en/) , Section 1 ; et <https://www.ntdsupport.org/resources/coverage-survey-builder-coverage-evaluations> ) sera utilisée.

Chaque DS sera considéré comme zone d'enquête et 30 grappes (villages) seront sélectionnées par DS avec un échantillonnage de probabilité proportionnelle à la taille estimée (PPTE). Ceci implique des entretiens dans  $4 * 30 = 120$  grappes. D'où le besoin d'environ 12 jours pour la collecte de données sur terrain, comme suggéré sur le tableau ci-dessous.

Les ménages au sein des grappes échantillonnées seront sélectionnés selon la méthode spécifiée dans les directives de l'OMS. Toutes les personnes des ménages échantillonnés faisant partie de la tranche d'âge ciblée par l'enquête seront interviewées.

Une fois sélectionné, l'agence travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de FHI 360, le PNLMTN et les équipes au niveau région et district. Le calendrier suivant est proposé pour cette étude.

Période	Activité 1
24 Février – 9 Mars	Réception des dossiers de candidature des agences pour l'étude
10 – 22 Mars	Sélection et information de l'agence en charge de l'étude
23 – 25 Mars	Signature du contrat avec l'Agence en charge de l'étude
26 Mars	Séance de travail avec l'Agence en charge de l'étude sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation du chronogramme et du questionnaire</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage du protocole</li> </ul>
<b>27- 28 Mars</b>	Orientation des enquêteurs, Testing et correction du questionnaire
<b>29 Mars-18 Avril</b>	Collecte des données dans les 4 DS
<b>Jusqu'au 30 Avril</b>	Analyse des données et rédaction du rapport
<b>4-8 Mai</b>	Atelier de Partage du rapport de l'enquête

L'agence fera un feedback régulier au PNLMTN et à FHI 360 qui seront impliqués à toutes les étapes du processus. La collecte des données sur le terrain se fera en collaboration avec les districts sanitaires.

L'agence va partager les résultats lors d'un atelier organisé par le PNLMTN en collaboration avec FHI 360.

#### V. Les livrables attendus

1. Chronogramme
2. Plan de la logistique
3. Plan de déplacement (mouvement)
4. Ensembles de données bruts et propres
5. Rapport final
6. Présentation officielle des résultats et des recommandations
  - a. Rapport final, avec a) les taux de couverture selon l'enquête, avec désagrégation par âge et par sexe, b) la validation des données (c.à.d., la comparaison des résultats de l'enquête de couverture avec les résultats de DMM rapportées à travers le MSAS ; ceci suivra les directives de l'OMS sur ce processus), c) les informations sur la connaissance des populations sur les MTN, d) les informations sur l'efficacité des divers canaux d'informations pour toucher les populations ; e) recommandations pour amélioration de DMM futur ;
  - b. Présentation PowerPoint, l'agence aura en charge de faire la présentation lors de l'atelier de restitution à Dakar.

Il est vivement préféré que :

- L'enquête soit menée en utilisant la saisie électronique des données, avec géolocalisation.
- Le postulant détient son propre matériel de saisie de données ; le contrat ne paiera pas l'achat de ce matériel.

#### VI. Dossier de soumission

Les documents suivants doivent être soumis avant la date limite :

1. Lettre d'offre, signée par un représentant dûment autorisé de l'organisation du demandeur, présentant le montant total de l'offre.

## 2. L'offre technique incluant :

- Coordonnées de l'agence,
- Information sur les capacités institutionnelles,
- Approche technique,
- Expérience (particulièrement une enquête similaire utilisant le guide de l'OMS),
- Personnel / staffing (CV des membres de l'équipe)

## 3. L'offre financière

4. La certification antiterroriste, signée par un représentant dûment autorisé de l'organisation du demandeur.

## VII. Document de budget

### 1/ budget détaillé

Les agences doivent soumettre un budget détaillé de l'étude en utilisant Microsoft Excel. Aucun budget forfaitaire ne sera accepté ; un budget acceptable aura tous les coûts ventilés par unité et indiquera clairement le nombre d'unités utilisées pour chaque ligne. Le budget doit être soumis en Hors Taxes (HT), Toutes Taxes Comprises (TTC) et en francs CFA BCEAO (XOF). Tous les coûts seront examinés pour le caractère raisonnable par rapport au travail effectué.

Les agences doivent proposer les points suivants dans leur budget détaillé :

- Des coûts pour chaque personne qui sera impliquée dans l'étude. Le budget doit inclure le nom de la personne, le poste, le taux de salaire direct et le nombre d'heures de travail directes ou de jours que chaque personne effectuera à l'appui des exigences de la demande ; de même pour l'ensemble des enquêteurs et tout autre contractuel ou consultant interne qui réalisera le travail.
- Les demandeurs doivent également proposer d'autres coûts directs jugés nécessaires. Ces coûts peuvent comprendre les frais de déplacement et de transport, les communications (téléphone, Internet, etc.), les fournitures de bureau, la reproduction/impression et les frais de formation/réunion (location de chambre, location d'équipement, fournitures, rafraîchissements, etc.). Tous les autres coûts directs doivent être identifiés séparément par activité dans le budget détaillé des points de ligne.

### 2/ budget narratif

L'agence doit inclure dans le budget narratif tous les coûts nécessaires à la mise en œuvre des activités et faire une description concise et une justification pour chaque ligne budgétaire. Le budget narratif doit permettre une explication claire du budget proposé afin que FHI 360 puisse l'examiner et l'apprécier.

## VIII. Critères d'évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées sur la base de critères techniques et financiers. L'offre financière va compter pour 25 points sur un total de 100. Le reste des critères techniques combinés compteront pour 75 points. La proposition qui aura le score le plus élevé sera sélectionnée.

NB : FHI 360 ne remboursera pas les frais de constitution des dossiers de candidatures et ne garantit pas un contrat à tous les soumissionnaires.

- Offre technique (35 points)
- Capacité institutionnelle et expérience dans le domaine (20 points)
- Expérience dans une enquête similaire en utilisant le guide l’OMS (10 points)
- Personnel /staffing (10 points)
- Offre budgétaire (25 points)

## IX. Chronogramme de paiement

Les paiements seront effectués en trois tranches :

1. Première tranche de 50% dès validation du questionnaire, du chronogramme, du plan logistique et du plan de déplacement ;
2. Deuxième tranche de 25% après collecte des données de terrain ;
3. Troisième tranche de 25% après validation du rapport final et transmission de toutes les données collectées et nettoyées.

## X. Délai de dépôt des candidatures

Les candidats qui satisfont ou dépassent les exigences minimales sont encouragés à soumettre des propositions techniques et financières à l'adresse email suivante : [Senegal.Tender@fhi360.org](mailto:Senegal.Tender@fhi360.org) au plus tard le 09 Mars à 18 h, heure locale.

## XI. Questions

Les questions relatives aux exigences techniques ou administratives de cette demande peuvent être soumises par email à l'adresse suivante : [Senegal.Tender@fhi360.org](mailto:Senegal.Tender@fhi360.org), au plus tard le 03 Mars 2021 à 18h. Les questions doivent être soumises par écrit ; les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions, demandes de clarification, et les réponses y afférentes qui seront jugées intéressantes pour d'autres soumissionnaires seront envoyées à tous ce qui ont manifesté leur intérêt à soumissionner.

Les agences, et tous leurs agents et/ou consultants, doivent avoir l'autorisation légale de travailler au Sénégal.

## XII. Procédures COVID 19/ enquête de couverture

Les mesures barrières de prévention de la maladie du COVID 19 seront respectées durant toute la durée de l'enquête par les enquêteurs et les superviseurs : masque facial, gel hydroalcoolique et distanciation physique.

## XIII. Conditions générales

1. Toute proposition reçue en réponse à cette sollicitation sera examinée strictement telle qu'elle a été soumise et conformément aux critères d'évaluation de l'offre décrit dans le chapitre VIII.
2. Décret exécutif 13224 sur le financement du terrorisme

Les soumissionnaires sont informés que FHI 360 respecte les lois et règlements américains sur les sanctions et l'embargo, y compris le décret exécutif 13224 sur le financement du terrorisme, qui interdit effectivement les transactions avec des personnes ou des entités qui commettent, menacent de commettre ou de soutenir le terrorisme. Toute personne ou entité qui participe à ce processus d'appel d'offres, doit certifier dans le cadre de l'offre qu'elle ne fait pas partie de la Liste des ressortissants spécialement désignés (SDN) du Département du Trésor des États-Unis et qu'elle est admissible à participer. FHI 360 disqualifie toute offre reçue d'une personne ou d'une entité qui se trouve sur la Liste ou qui n'est pas admissible. Les entreprises ou les particuliers qui figurent sur le système de liste des parties exclues ([www.epls.gov](http://www.epls.gov)) ne sont pas admissibles au financement et ne doivent pas être utilisés pour fournir des produits ou des services envisagés par cette offre.

### 3. Mécanisme contractuel

FHI 360 prévoit accorder un contrat de sous-traitance au soumissionnaire dont la proposition sera évaluée en fonction des critères d'évaluation décrits précédemment.

### 4. Retraits de propositions

Les soumissionnaires peuvent retirer leurs propositions par avis écrit par courriel reçu à tout moment avant l'attribution. Les propositions peuvent être retirées en personne par un soumissionnaire ou son représentant autorisé, si l'identité du représentant est connue et si le représentant signe un reçu pour la proposition avant l'attribution.

### 5. Droit de sélectionner / rejeter

FHI 360 se réserve le droit de choisir et de négocier avec les entreprises qu'elle détermine, à sa seule discrétion, être qualifiées pour des propositions concurrentielles et mettre fin aux négociations sans engager aucune responsabilité. FHI 360 se réserve également le droit de rejeter toute proposition reçue sans explication.

### 6. Avertissement

Cette offre ne représente qu'une définition des exigences. Il s'agit simplement d'une invitation à soumettre des propositions et n'oblige pas légalement FHI 360 à accepter l'une ou l'autre des propositions soumises en tout ou en partie, et FHI 360 n'est pas tenue de sélectionner la proposition la moins chère. FHI 360 se réserve le droit de négocier avec l'une ou l'autre des entreprises, mais en ce qui concerne le prix, les coûts et/ou la portée des services. FHI 360 n'a aucune obligation contractuelle avec aucune entreprise sur la base de l'émission de cette offre. Il ne s'agit pas d'une offre de contrat. Seule l'exécution d'un contrat écrit oblige FHI 360 conformément aux modalités contenues dans ce contrat.

### 7. Demande de garantie ferme de proposition

Tous les renseignements présentés dans le cadre de cette offre seront valides pendant 60 (soixante) jours à partir de sa date d'échéance. Cela comprend, sans s'y limiter, les coûts, les prix, les modalités, les niveaux de service et tous les autres renseignements. Si votre entreprise obtient le contrat, toutes les informations contenues dans le processus de l'offre et de négociation sont contractuellement contraignantes.

### 8. Vérification de l'offre

FHI 360 peut communiquer avec les soumissionnaires pour confirmer la personne-ressource, l'adresse, le montant de l'offre et que l'offre a été soumise pour cette sollicitation.



#### 9. Fausses déclarations dans l'offre

Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements exacts et complets, comme l'exigent cette sollicitation.

#### 10. Conflit d'intérêts

Les soumissionnaires doivent informer toute relation passée, présente ou future avec les parties associées à l'offre. Si vous ne fournissez pas une information complète et ouverte, FHI 360 peut réévaluer la sélection d'un soumissionnaire potentiel.

#### 11. Droits réservés

Toutes les réponses à cette offre deviennent la propriété de FHI 360, et FHI 360 se réserve le droit, dans sa seule discrétion, de :

- Disqualifier toute offre en fonction du non-respect par le soumissionnaire des instructions de sollicitation.
- FHI 360 se réserve le droit de renoncer aux écarts des soumissionnaires par rapport aux exigences de cette sollicitation selon laquelle, de l'avis de FHI 360, ne sont pas considérés comme des défauts importants nécessitant le rejet ou la disqualification, ou lorsqu'une telle renonciation favorisera une concurrence accrue.
- Prolonger le délai de soumission de toutes les réponses à la DP après notification à tous les soumissionnaires.
- Mettre fin ou modifier le processus de DP à tout moment et rééditer la DP à qui FHI 360 le juge approprié.
- FHI 360 se réserve le droit d'émettre une sentence basée sur l'évaluation initiale des soumissionnaires sans discussion.
- FHI 360 se réserve le droit d'accorder seulement une partie des activités de la sollicitation ou d'émettre plusieurs bourses fondées sur des activités de sollicitation.
- FHI 360 ne compensera pas les soumissionnaires pour la préparation de leur réponse à cette DP.
- L'émission de cette DP n'est pas une garantie que FHI 360 accordera un contrat de sous-traitance.
- FHI 360 peut choisir d'accorder un contrat de sous-traitance à plus d'un soumissionnaire pour certaines parties des activités de la DP.